

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
COMMANDE
PUBLIQUE

Séance du Conseil Communautaire du 16 septembre 2020 à 18 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la
présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de
Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Modalités de dépôt
des listes de
candidats à la
commission pour les
Délégations de
Service Public

Présents : Pascal ASSEMAT, Brigitte BATIGNE, Guy BONDOUY,
Denis BOUILLEUX, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET,
Sandrine CAMPGUILHEM, Alain CARBON, Nathalie CARRIERE,
Nicole CATHALA LEGUEVAQUES, Marie-Paule CAU, Sabine CHABERT,
Véronique CORROIR, Gilbert COSTE, Pascale CRAVERO, Henri CUBERLI,
Claire DARCHY, Javier DE LA CASA, Elisabeth ESCAFRE, Audrey GAIANI,
Alain GALINIER, Hélène GIRAL, Préscillia GRANIER, Philippe GREFFIER,
Bernard GRIMAUD, Evelyne GUILHEM, Jean-Pierre GUIRAUD,
Philippe GUIRAUD, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE,
Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, Nicole MARTIN, Patrick MAUGARD,
Benoît MERLIN, Pierre MONOD, Nathalie NACCACHE, Serge OURLIAC,
Charles PAULY, Bernard PECH, Bruno PERLES, Henri POISSON,
Jean-François POUZADOUX, Christophe PRADEL, Jean-Pierre QUAGLIERI,
Jacqueline RATABOUIL, Thierry ROSSICH, Nadine ROSTOLL,
Jérôme SENAL, Isabelle SIAU, Régine SURRE, Gilles TERRISSON,
Guy THOMAS, Raymond VELAND, Bernard VIDAL, Jérôme WILTZIUS,
Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 71

Convocation du
conseil
en date du
10 septembre 2020

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

Formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Robert BATIGNE par Nathalie CARRIERE, Danièle FABRE par
Henri CUBERLI, Didier MAERTEN par Pascale CRAVERO,
Hubert NAUDINAT par Jérôme WILTZIUS, Monique VIDAL par
Jean-Pierre GUIRAUD.

PAR PUBLICATION
LE

Procurations : Pierre BARBAUD à Philippe GREFFIER, Hubert CHARRIER à
Nadine ROSTOLL, François DEMANGEOT à Denis BOUILLEUX,
Dominique DUBLOIS à Christophe PRADEL, Cédric LEMOINE à
Marie-Paule CAU, Martine PUEBLA à Benoit MERLIN.

PAR DELEGATION
LE

Excusés : Karole CAFFIER, Didier CALMETTES, Bruno POMART,
Nicolas RAUZY, Marc TARDIEU, Jean-François VERONIN-MASSET.

Signature

Absents : Thierry LEGUEVAQUES, René MERIC.

Secrétaire de séance : Pascale CRAVERO.

VU les articles L. 1411-5 et D.1411-3 à D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;

VU l'article D.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président propose au conseil communautaire que le dépôt des listes ait lieu lors de la séance où il est procédé à l'élection des membres.

Ces listes comprennent au maximum 5 titulaires et 5 suppléants. Elles peuvent néanmoins comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'une liste a été établie par le Conseil des Maires lors de sa séance du 9 septembre 2020.

Monsieur le Président indique que les conseillers communautaires ont été informés, dans la note de synthèse qui leur a été envoyée avec la convocation, que les listes pouvaient être déposées lors de la séance du conseil communautaire.

Monsieur le Président fait appel à d'autres candidatures.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les modalités de dépôt des listes de candidats à la commission pour les Délégations de Service Public telles que présentées ci-dessus.

ACTE le dépôt d'une seule liste.

ADOPTE A L'UNANIMITE

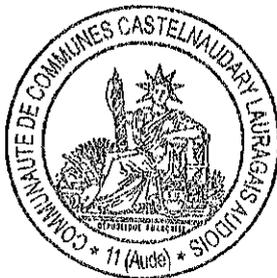
Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

Castelnaudary, le 16 septembre 2020

Le Président,

Philippe GREFFIER



Envoyé en préfecture le 18/09/2020
Reçu en préfecture le 18/09/2020
Affiché le
ID : 011-200035866-20200918-20200142-DE